

VILLE DE SAINT-GHISLAIN - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Service public de Wallonie Infrastructures a élaboré le « Plan d'actions de lutte contre le bruit routier en Wallonie ». Ce plan établit les priorités d'actions de réduction du bruit routier et se fonde sur les cartographies stratégiques du bruit routier du réseau régional de plus de 3 millions de passages de véhicules par an, établies selon la Directive européenne relative à la gestion du bruit dans l'environnement (2002/49/CE).

Ce plan ne concerne pas la totalité du territoire wallon, mais uniquement 209 communes parcourues par le réseau routier régional de plus de trois millions de véhicules par an.

Le Code wallon de l'environnement impose la réalisation d'une enquête publique. Celle-ci se déroulera entre le **17/09/2018 et le 05/11/2018**.

Les documents soumis à enquête publique sont :

- les cartographies du bruit routier du réseau régional fréquenté par plus de 3 millions de véhicules par an ;
- le plan d'actions de lutte contre le bruit routier en Wallonie.

Toute personne peut consulter ces documents :

- sur le site internet ouvert par le Service Public de Wallonie à cet effet : <http://www.plan-bruit-routier-wallonie.be>
- à l'Administration communale, service Aménagement du Territoire, hall de maintenance, 17 rue de Chièvres à Tertre à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le mardi jusqu'à 20 heures **sur rendez-vous**

L'autorité compétente est la Direction générale des Routes et Bâtiments du Service public de Wallonie, dont l'adresse figure ci-dessous.

Les avis et observations peuvent être adressés :

- Par **réponse au questionnaire en ligne** accessible via le site internet mentionné ci-dessus.
- Par **réponse manuscrite** sur le questionnaire téléchargé et imprimé, accessible via le site mentionné ci-dessus, à l'adresse électronique ou postale suivante : Courriel : plan-bruit-routier.dgo1@spw.wallonie.be Courrier : Service Public de Wallonie – DGO1 – Direction de l'Expertise des Ouvrages – rue Côte d'Or, 253 – 4000 LIEGE.
- Par lettre manuscrite à l'administration communale, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre ou par courriel : info@saint-Ghislain.be.
Ceux-ci devront être réceptionnés par le SPW ou l'Administration communale avant la date et l'heure (16 heures) de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le Service public de Wallonie étudiera les réponses reçues et les intégrera au plan d'actions de lutte contre le bruit routier qui sera ensuite soumis au Gouvernement wallon pour adoption.